



# L'action économique des communautés

## Evolution des partenariats

Alexis Govciyan,  
Directeur de l'Institut Supérieur des Métiers



## La gouvernance de l'action économique locale est complexe et partagée avec de nombreux acteurs.

Les communautés sont souvent membres de structures ayant une compétence économique :

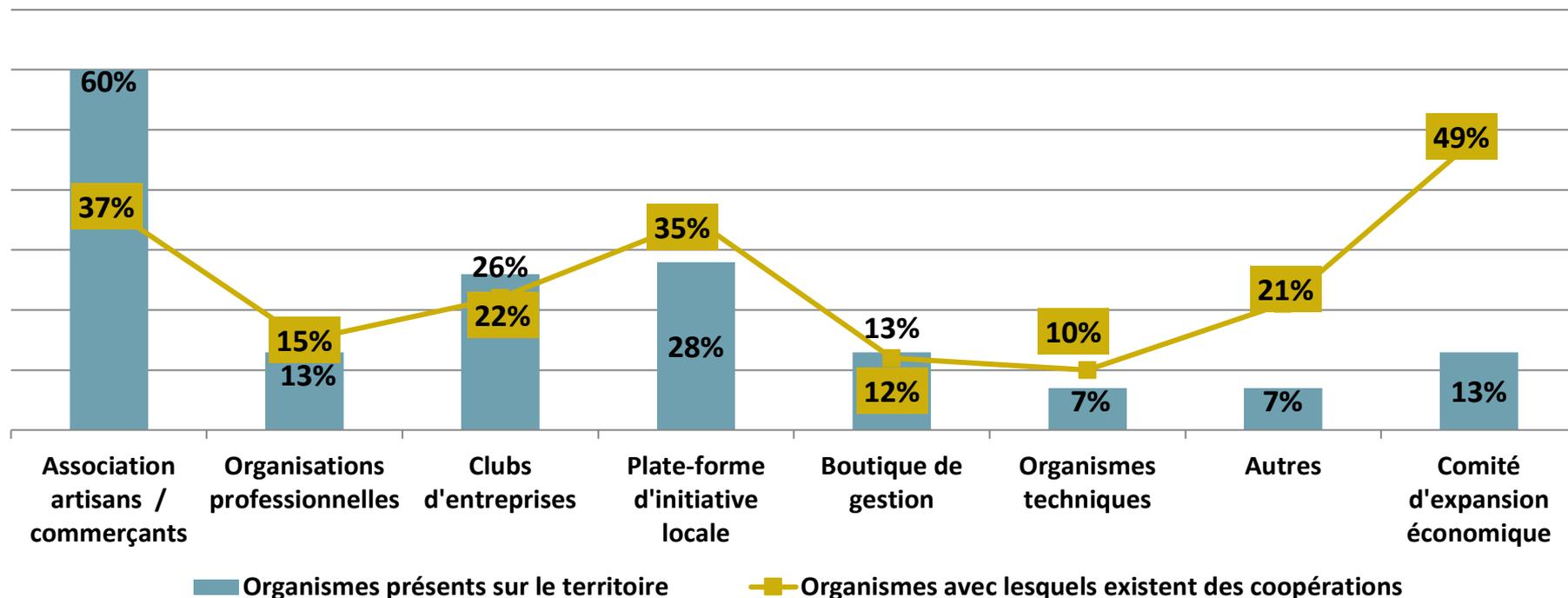
	% de communautés de communes adhérentes	% de CA-CU adhérentes
<b>Pays</b>	<b>56 %</b>	<b>22 %</b>
<b>Syndicat mixte</b>	<b>14 %</b>	<b>6 %</b>
<b>Agence de développement</b>	<b>10 %</b>	<b>6 %</b>
<b>PNR</b>	<b>7%</b>	<b>8%</b>

## Les dynamiques de partenariat progressent avec les acteurs locaux

Les communautés de communes compensent la faiblesse de leurs moyens d'intervention en mobilisant mieux les acteurs économiques présents sur leur territoire,

Ainsi que des organismes à vocation départementale, comme les comités d'expansion économique, qui ont conforté leurs liens depuis 2005.

COMMUNAUTES DE COMMUNES :  
Présence d'organismes de développement économique sur le territoire et coopérations développées.



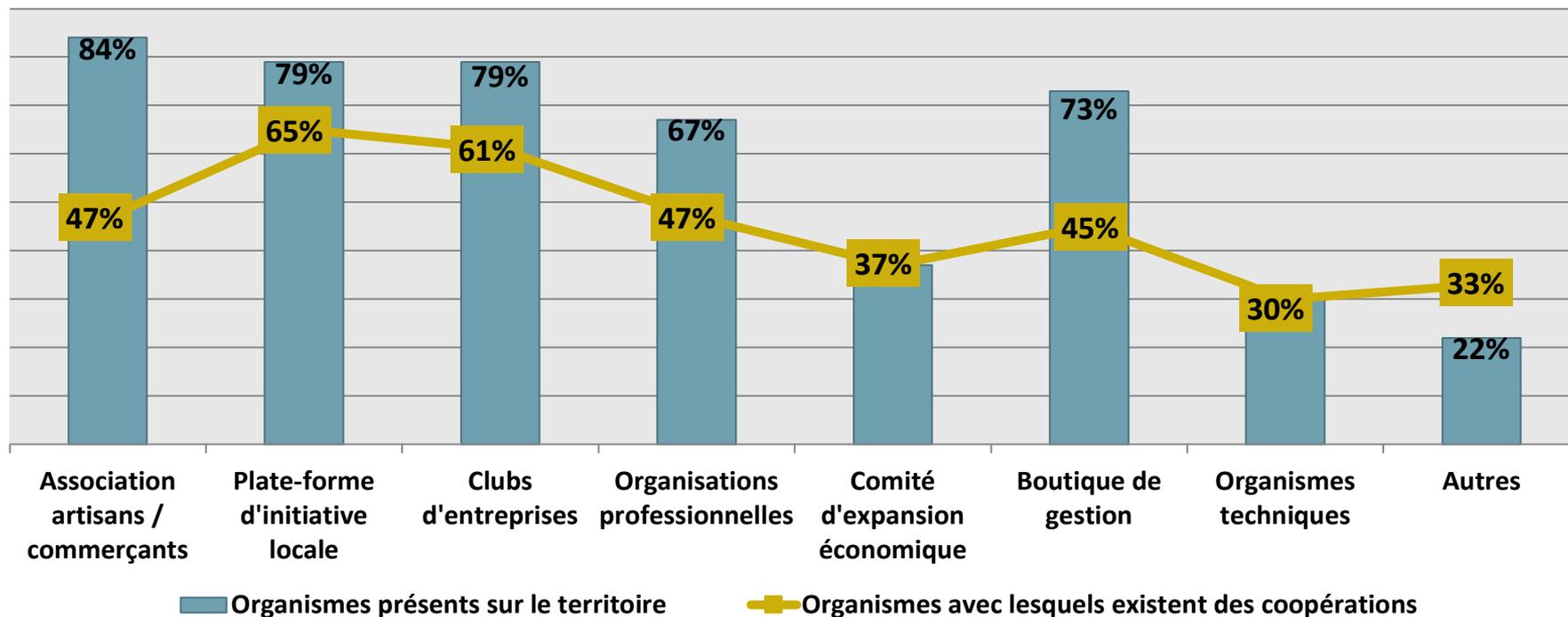
# Les dynamiques de partenariat progressent avec les acteurs locaux

Les communautés d'agglomération ont à coordonner leur action avec une pluralité d'acteurs présents sur leur territoire.

Les acteurs privilégiés sont des relais parfois anciennement établis (comme les plates formes d'initiative locale), ainsi que les clubs d'entreprises.

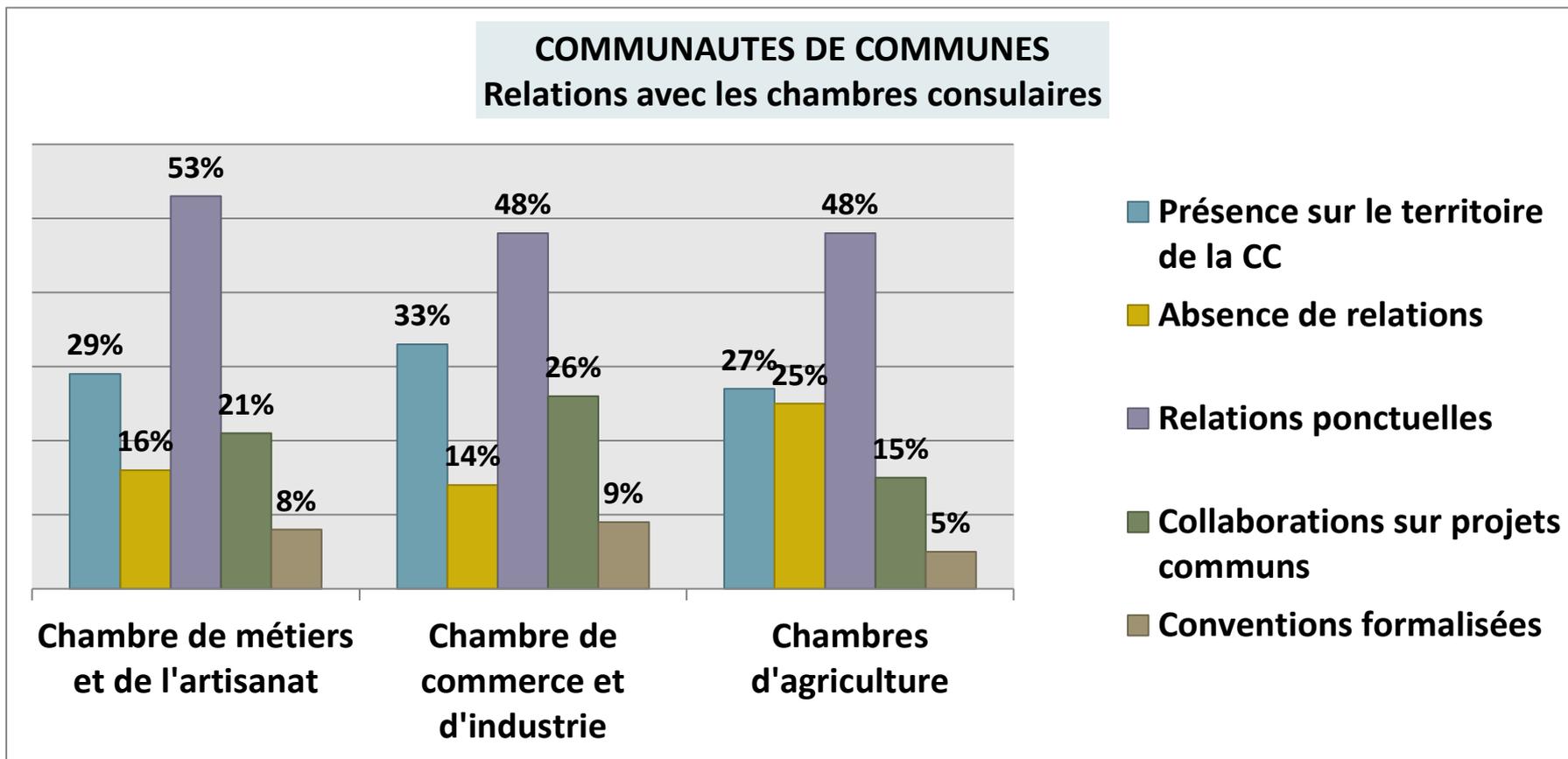
## COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION & COMMUNAUTÉS URBAINES

Présence d'organismes de développement économique sur le territoire et coopérations développées.



## Désormais établies, les relations avec les établissements consulaires restent à approfondir.

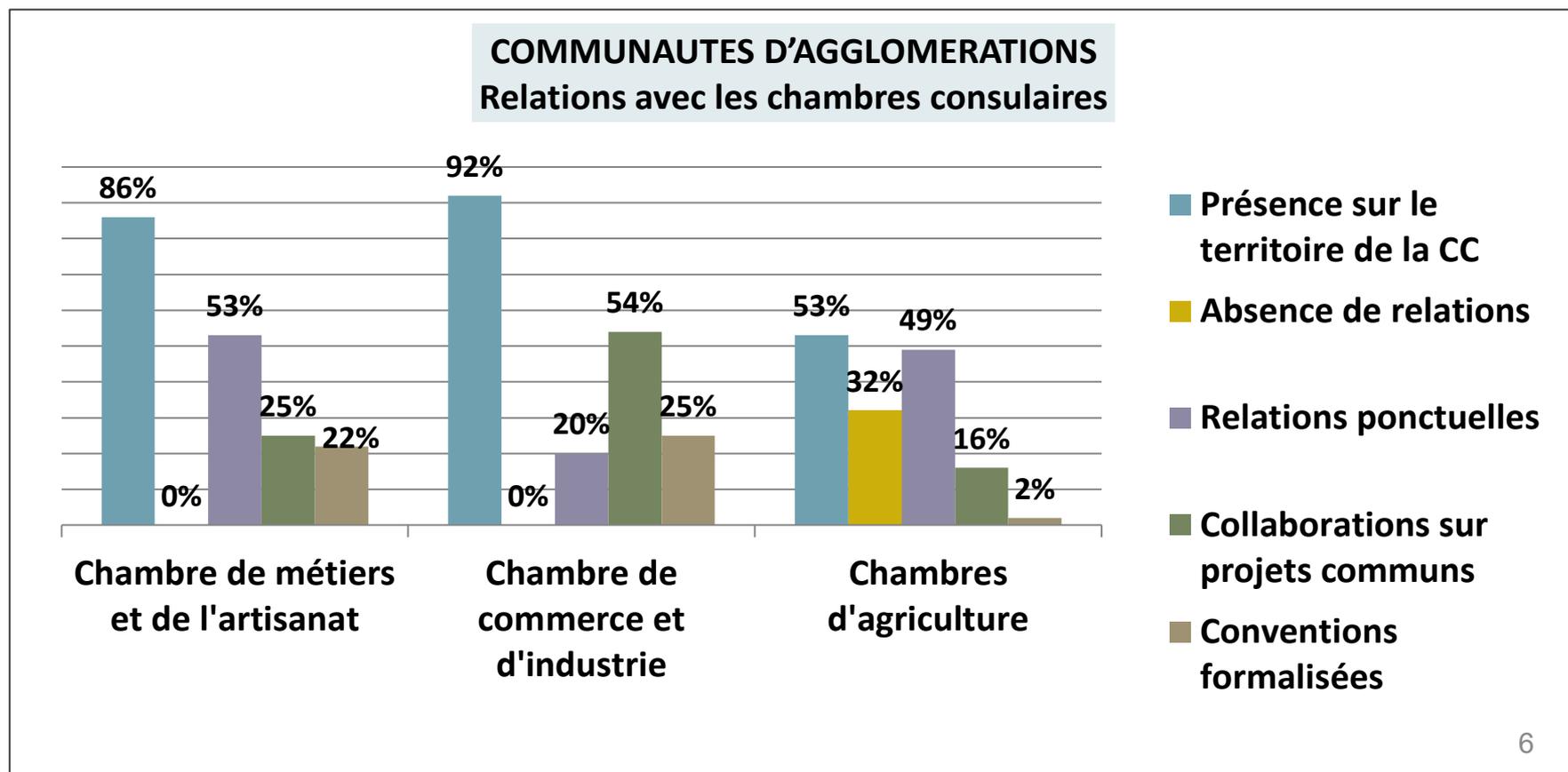
- Les relations des communautés de communes avec les chambres consulaires se sont développées depuis 2005 : on se connaît mieux
- mais elles ne se sont pas approfondies significativement : les collaborations sur des projets communs ont même diminué.



## Désormais établies, les relations avec les établissements consulaires restent à approfondir.

➤ Concernant les communautés d'agglomération, les relations existent dans tous les cas avec les chambres consulaires.

➤ Mais les collaborations sur des projets communs sont plus fréquentes avec les CCI qu'avec les CMA.

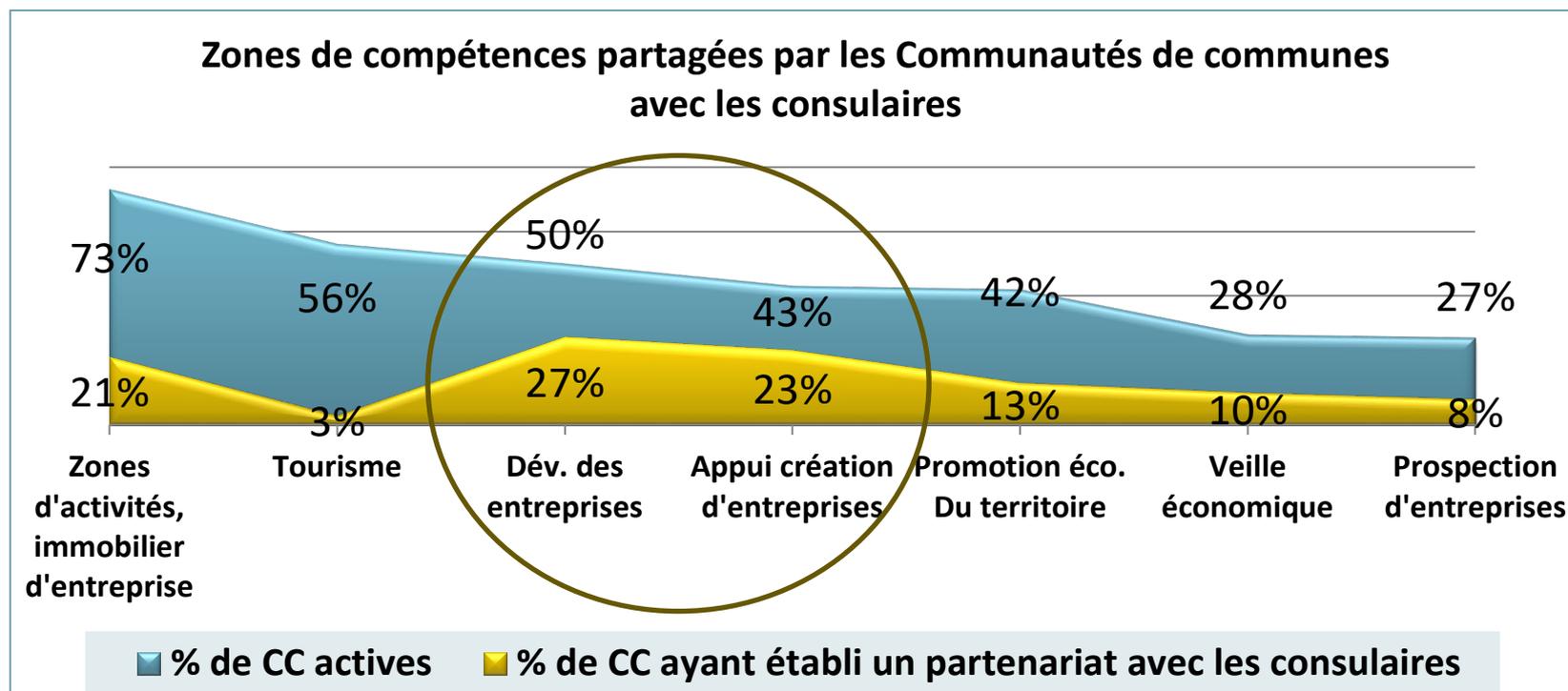


## Les zones de compétences partagées avec les établissements consulaires concernent en premier lieu l'accompagnement des entreprises.

➤ Les zones de compétences partagées entre communautés de communes et établissements consulaires concernent leur cœur de métier :

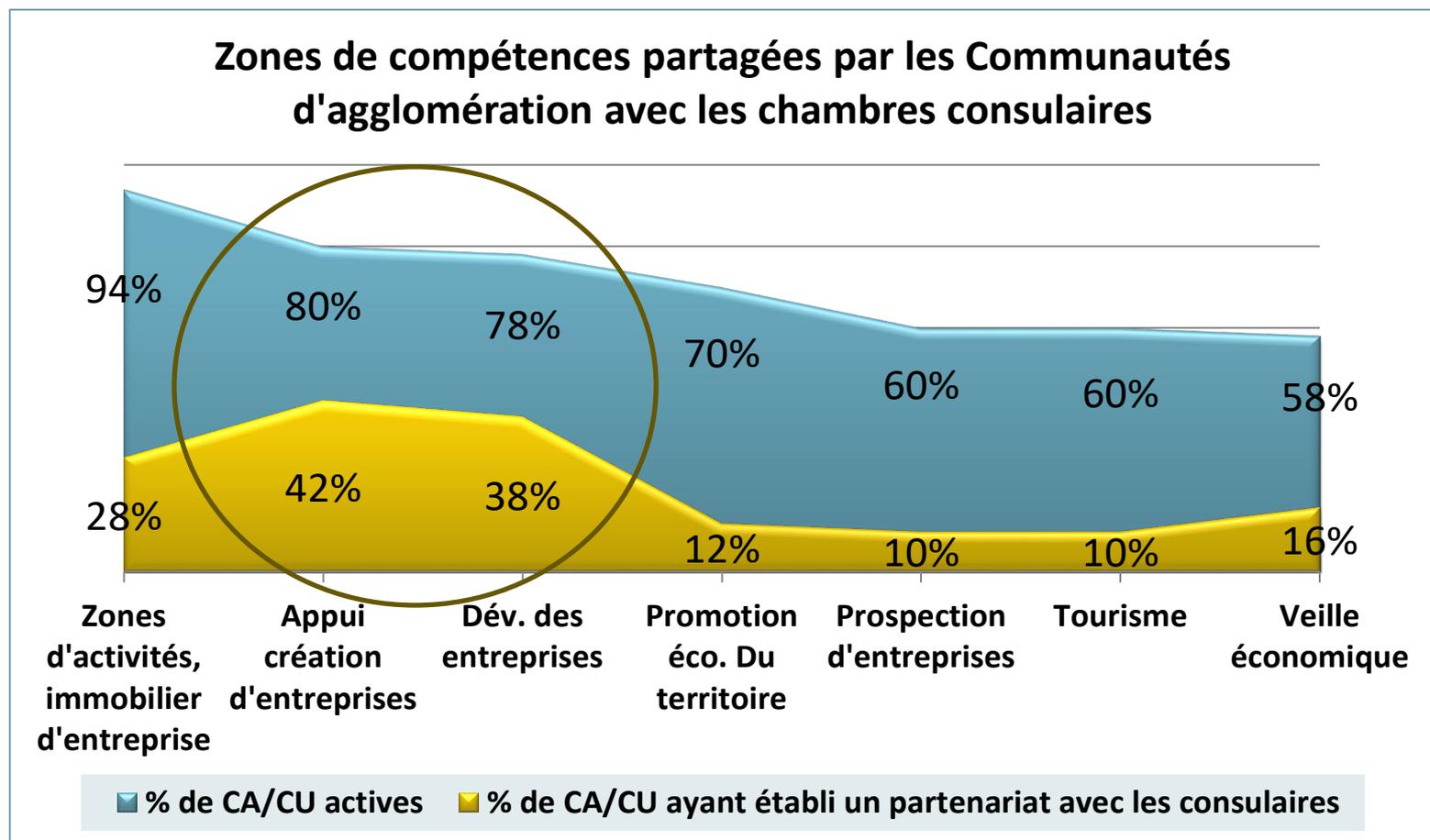
- ✓ Le développement des entreprises
- ✓ L'appui aux créateurs-repreneurs d'entreprises

et dans une moindre mesure l'aménagement de zones et l'immobilier d'entreprises.



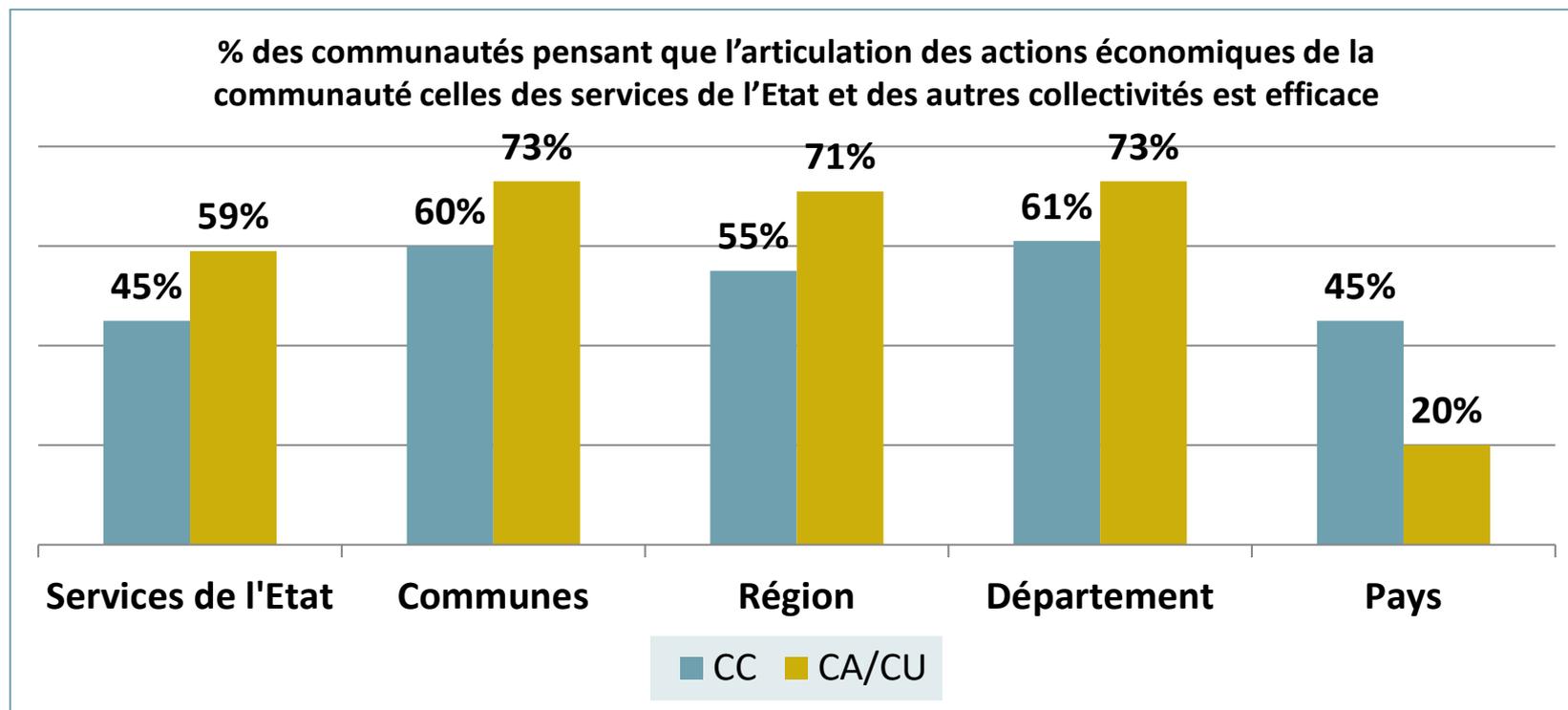
## Les zones de compétences partagées avec les établissements consulaires concernent en premier lieu l'accompagnement des entreprises.

... des résultats similaires pour les communautés d'agglomération.



Les problèmes de concertation sont au troisième rang des difficultés citées par les communautés, derrière les manques de moyens.

- Environ 60% des CC et 70% des CA/CU jugent positivement leurs relations avec les autres niveaux de collectivités.
- Les avis négatifs mettent en avant le manque de clarté des relations, la confusion des rôles et la complexité des procédures.



**Merci de votre attention.**